



CRISE SANITAIRE : COVID 19

INFORMATIONS AUX SALARIÉ(E)S DE L'U.E.S.

Mercredi 25 mars s'est tenue une réunion CSE centrale.

En raison des absences qui ont augmenté au fil du temps depuis l'annonce du confinement (arrêt pour garde enfants, pour pathologie citée sur le site Amelie de la sécurité sociale, pour maladies diverses et variées), et aux baisses des entrées de commandes, la direction a dû se réorganiser. Après l'exposé sur la situation de chaque site par la direction, il a été demandé l'avis aux membres du CSE central convoqués pour **la mise en place du chômage partiel pour tous les sites du groupe Autajon jusqu'au 30 juin.**

Un avis favorable a été donné pour l'U.E.S. de Montélimar.

Certains services ne seront pas concernés (ex service informatique),
d'autres seront à 50% de 35h par roulement.

Sur Cs, depuis lundi 23 mars, les salarié(e)s sont passés en 1/8 sur les horaires du matin en production pour 2 semaines. Avec les effectifs restants, la direction a communiqué service par service de leur prise de décisions, a rappelé le côté solidaire, l'utilité de répondre aux besoins vitaux en cas de nécessité des produits de SP, site pharmaceutique. L'organisation pourra être modifiée dans les prochaines semaines (ex passage en 2/8 pour le service jet d'encre).

Sur Sp, la production de ce site concerne 75% de produits pharmaceutiques pures, dont 50% sont des produits thérapeutiques majeurs. A ce jour, les ateliers sont à 50% de leur capacité pour un besoin de 80% estimé.

La fabrication des étuis va littéralement être révisée en fonction des demandes reconcentrées sur les besoins spécifiques à la crise sanitaire (les insulines par novo, Galderma pour des gels hydro alcooliques, etc..). L'encours impression/ découpe coince sur le site, prévision de le transférer sur CS puis le ramener sur le collage SP, dans les jours à venir.

La Cgt a soulevé des questionnements sur divers sujets que vous salarié(e)s, vous nous avez posés :

- ⇒ Prolongation des arrêts pour garde d'enfants : OUI/NON, jusqu'à quand ?
- ⇒ Congés reportés ou pas pour l'année 2019 acquis, jusqu'à quand ?
- ⇒ Visions sur les commandes entrantes, réorganisation des équipes, etc.
- ⇒ Paiement des heures supplémentaires en fin d'année au vu du chômage partiel.

Leurs réponses restent en suspens, en attente des précisions du gouvernement, du vote des décrets, ordonnances, etc. Tant de questions que nous espérons pouvoir vous répondre rapidement.

Au vu tous ces paramètres internes et gouvernementaux qui changent de jours en jour, nous partons sur une période incertaine avec des positions prises aujourd'hui qui ne seront peut-être plus valables dans 1 semaine.

Toutes les possibilités de chômage partiel, selon les services, pourront être envisagées ou modifiées, pouvant même aller à une reprise totale avant la date définie du départ (rappel 30 juin).

TOUS LES VENDREDIS DES RÉUNIONS CSE CENTRAL SE TIENDRONT POUR FAIRE LE POINT

Montélimar, le 26 mars 2020